



Lancement d'une augmentation de capital avec maintien du DPS par émission d'ABSA

Dans le prolongement de son communiqué du 17 mai dernier, la Société Clayeux (ISIN **FR0000060824 – CLAY**) annonce ce jour le lancement d'une augmentation de capital, par voie d'émission d'actions nouvelles assorties de bons de souscription d'actions (« ABSA »), pour un montant de 2.248.816,5 euros avant exercice des BSA.

Cette augmentation de capital (ci-après l'« Opération ») a pour objectif le renforcement de ses fonds propres, conformément au plan de continuation du 7 janvier 2010, et lui permettre de financer ainsi ses besoins en fonds de roulement dans le cadre de sa stratégie de retournement.

L'augmentation de capital prendra la forme d'une émission d'ABSA avec maintien du droit préférentiel de souscription afin de permettre aux actionnaires actuels de Clayeux de participer à l'opération.

Le prospectus supportant l'opération peut être consulté sur les sites Internet de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org) et de la société Clayeux (www.clayeux.com). Des exemplaires du Prospectus sont également disponibles sans frais auprès de la Société Clayeux.

Préalablement à leur décision d'investissement, les investisseurs sont invités à prendre en considération les risques liés à la Société et à son secteur d'activité décrits au Chapitre 4 du Document de Référence 2009 de la Société, et au Chapitre 2 de la Note d'Opération.

Dans ce cadre l'attention du lecteur est attirée sur le plan de continuation en cours tel qu'arrêté par le Tribunal de Commerce de Chalon sur Saône.

1. Principales caractéristiques de l'Opération

Emetteur :

Clayeux (ci-après « Clayeux » ou « la Société »)

Code ISIN : FR0000060824

Mnémo Euronext : CLAY

Nombre d'ABSA à émettre :

2.141.730, soit une augmentation de capital prime d'émission incluse de 2.248.816,50 euros.

Les ABSA représentent 360% du capital de la société avant opération et représenteront 78,26% du capital de la Société après réalisation de l'augmentation de capital avant exercice des bons de souscription d'actions attachés aux actions nouvelles émises. Les ABSA représenteront 87,80 % du capital de la société après augmentation de capital et exercice des BSA.

Prix de souscription :

1,05 € par ABSA à libérer en espèces ou par compensation de créances, soit une prime d'émission de 0,22 € par action nouvelle.

Produit brut de l'émission :

Si l'opération d'augmentation de capital était réalisée à 100%, le produit brut de l'opération serait d'environ 2,3 M€ et le produit net de 2,11 M€. En cas de réalisation à hauteur de 75%, le produit brut serait de 1,68 M€ et le produit net de 1,58 M€.

Date de jouissance des actions nouvelles :

1er avril 2010.

Droit préférentiel de souscription :

La souscription des ABSA sera réservée par préférence, aux propriétaires des actions au 25 juin 2010 au soir ou aux cessionnaires de leurs DPS qui pourront souscrire à titre irréductible à raison de 18 ABSA pour 5 actions anciennes. 5 DPS permettront de souscrire à 18 ABSA. Les souscriptions à titre réductible seront admises.

Le droit de souscription sera détaché le 25 juin et négocié à partir de ce même jour sur le marché Eurolist d'Euronext Paris jusqu'à la clôture de la période de souscription, soit le 8 juillet 2010, sous le code ISIN FR0010913038.

Pour exercer leurs DPS aux actions nouvelles, les titulaires devront en faire la demande auprès de leur intermédiaire financier habilité à tout moment entre le 25 juin 2010 et le 8 juillet 2010 inclus et payer le prix de souscription des actions nouvelles. Les DPS non exercés seront caducs de plein droit à la date de clôture de la période de souscription, soit le 8 juillet 2010.

Pour les actionnaires au nominatif administré ou au porteur : auprès de leur intermédiaire habilité.

Valeur théorique du droit préférentiel de souscription :

En fonction de l'hypothèse de volatilité de l'action et de valeur théorique pour le BSA, la valeur théorique du DPS s'établit à 0,08 €, sur la base d'un cours de l'action de 1,40 € (cours au 3 juin 2010).

Période de souscription :

La période de souscription sera ouverte du 25 juin au 8 juillet 2010 inclus.

Cotation des actions nouvelles :

Les actions nouvelles feront l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur le marché Eurolist d'Euronext Paris SA compartiment C qui devrait intervenir le 23 juillet 2010.

Elles seront entièrement assimilées aux actions existantes.

Intention des principaux actionnaires

La famille Clayeux, actionnaire principal de la société, représentant, 60,1% du capital s'est engagée à souscrire à l'augmentation de capital à titre irréductible, à hauteur de 1.351.538,72 €, et à titre réductible à hauteur de 335.073,66 €. Cet engagement irrévocable représente 75% du Placement envisagé.

Intermédiaire financier :

L'opération sera centralisée par CM-CIC Securities (CM-CIC Emetteur 6, avenue de Provence 75009 Paris - affilié Euroclear 025).

But de l'opération :

L'émission d'Actions Nouvelles à bons de souscription d'actions (« ABSA) s'inscrit dans le cadre du plan de continuation validé par le Tribunal de Commerce de Chalon sur Saône le 7 janvier 2010, et permettrait de disposer des ressources nécessaires pour le financement d'une partie du plan de continuation du Groupe Clayeux. Le produit de l'émission sera affecté en totalité au financement des besoins en fonds de roulement du groupe.

En cas d'une réalisation partielle de cette opération, un complément sera apporté par monsieur Gilles Clayeux dès que la société aurait un besoin de trésorerie afin d'assurer la continuité d'exploitation sur les 12 prochains mois.

2. Caractéristiques des bons de souscription d'actions Clayeux attachés aux actions émises.

Nombre de BSA à émettre :

A chaque action nouvelle est attaché 1 BSA, soit au total 2.141.730 BSA.

Parité d'exercice des BSA et prix de souscription des actions:

1 BSA permettra de souscrire à une 1 action Clayeux au prix de 1,40 €. Les actions nouvelles issues de l'exercice de BSA représentent 78,26% du capital après émission des ABSA et représenteront 43,90% du capital et 40,90% des droits de vote en cas d'exercice de la totalité des BSA.

Valeur théorique du BSA attaché :

En fonction de l'hypothèse de volatilité de l'action et de la valeur théorique retenue pour le DPS, la valeur théorique du BSA est comprise entre 0,26 € (volatilité 50%) et 0,55 € (volatilité 115%) sur la base d'un cours de l'action de 1,40 € (cours au 3 juin 2010).

Période d'exercice :

Du 23 juillet 2010 au 31 mars 2011 inclus.

Cotation des BSA :

Les BSA feront l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur Eurolist – Compartiment C - d'Euronext Paris SA.

Leur cotation est prévue à partir du 23 juillet 2010 sous le code ISIN FR0010913053.

Date de jouissance des actions nouvelles issues de l'exercice des BSA :

Les actions nouvelles émises porteront jouissance au 1er avril 2010.

Produit brut de l'émission en cas d'exercice de la totalité des BSA :

Le produit brut de l'émission en cas de réalisation de l'opération à 100% et consécutivement à l'exercice de la totalité des BSA attachés aux actions émises serait de 2,99 M€. En cas de réalisation à hauteur de 75%, le produit brut de l'émission après exercice de la totalité des BSA attachés aux actions émises serait de 2,25M€.

Dilution résultant de l'exercice des ABSA :

Un actionnaire détenant, avant l'émission des ABSA, 1% du capital de la société soit 5.949 actions sur la base du nombre d'actions composant le capital à la date du présent prospectus, et qui ne souscrirait pas à la présente émission, verrait sa participation dans le capital et sa quote-part de capitaux propres par action évoluer de la façon suivante, après l'émission des actions nouvelles et après exercice des BSA :

Incidence de l'émission des actions	Nombre d'actions	Capitaux propres PDG au 30/09/2010 (K€)	CP/Action (euro)	Quote-part de 1% dans le capital
Avant augmentation de capital	594 925	- 13 665	- 22,97	1,00%
Après augmentation de capital à 100%	4 878 385	- 8 418	- 1,73	0,12%
Après augmentation de capital à 75%	3 807 520	- 9 730	- 2,56	0,16%

Cours de bourse de l'action Clayeux :

Cours de référence retenu : 1,40 € (cours de clôture au 3 juin 2010).

Plus haut sur 12 mois : 3,70 € (22 janvier 2010)

Plus bas sur 12 mois : 0,59 € (22 décembre 2009)

Note d'opération – Visa

La note d'opération relative à cette augmentation a reçu le visa de l'AMF le 21 juin 2010 sous le numéro 10-189 dans laquelle la Société a précisé qu'en cas de souscription à hauteur de 75% du montant total de l'émission, soit 1,69 M€, dont 0,88 M€ en numéraire, la totalité du besoin en fonds de roulement nécessaire à la mise en œuvre de la stratégie du Groupe ne pourra être couvert. Dans ce cas, monsieur Gilles Clayeux s'est engagé, à défaut d'autres investisseurs, à apporter un complément dès que la société aurait un besoin de trésorerie à concurrence de 0,420 M€, afin de couvrir la totalité du besoin en fonds de roulement et respecter ainsi l'engagement total d'apport prévu dans le plan à hauteur de 1,3 M€.

Le Prospectus prévu par le règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers est composé :

- du document de référence enregistré auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 08 juin 2010 sous le numéro R. 10-042 ;
- d'une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers en date du 21 juin 2010 sous le numéro 10-189.

Ce Prospectus est disponible sur le site de la Société www.Clayeux.com et sur le site de l'AMF www.amf-france.org

Résumé des principaux facteurs de risques

Préalablement à leur décision d'investissement, les investisseurs sont invités à prendre en considération les risques liés à la Société et à son secteur d'activité décrits au Chapitre 4 du Document de Référence 2009 de la Société, et au Chapitre 2 de la Note d'Opération, dont une présentation résumée est faite ci-dessous :

Risques liés au Plan de Continuation

Par jugement en date du 7 janvier 2010, le Tribunal de Commerce de Chalon sur Saône a validé le plan de redressement par voie de continuation présenté par CLAYEUX SA, satisfaisant aux critères requis par la loi et permettant le maintien de l'activité et des emplois, l'apurement du passif et la préservation des intérêts des créanciers, pour un montant total de 21,27 millions d'euros (dont 3,24 millions pour sa filiale Clayeux Italia). Les conditions de ce plan reposent notamment sur un ré étalement des dettes bancaires et autres créances du groupe (soit un montant à rembourser de 19.066 K€) sur 10 ans, sans intérêts selon une progressivité allant de 2% la première année à 15% sur les quatre dernières annuités (les conditions du plan sont détaillées à la rubrique 9.1 du Document de référence).

- Risques de liquidité : Pour financer ses besoins d'exploitation

- Risque de change : car la Société s'approvisionne sur les marchés asiatiques en USD pour environ 30% de ses achats.
- Risques liés aux clients pour la partie du réseau de distribution externe au Groupe non affiliés
- Risques liés aux stocks qui représentent en moyenne 8 mois du chiffre d'affaires de la Société
- Risques liés à l'opération :
 - En cas de non-exercice des droits préférentiels de souscription par les actionnaires, ces derniers seraient dilués : un actionnaire détenant 1% du capital de la société qui ne souscrirait pas à la présente opération verrait sa participation réduite à 0,12% du capital (après exercice des BSA) ;
 - Le prix de marché des actions de la Société pourrait fluctuer et baisser en dessous du prix de souscription des actions émises sur exercice des droits préférentiels de souscription ou des BSA ;
 - Aucune assurance ne peut être donnée quant au fait qu'un marché va se développer pour les droits préférentiels de souscription d'actions et, s'il se développe, les droits préférentiels de souscription d'actions pourraient être sujets à une plus grande volatilité que celle des actions de la Société ;
 - En cas de baisse substantielle du prix de marché des actions de la Société, les droits préférentiels de souscription pourraient perdre de leur valeur :
 - Risques liés à la volatilité du cours des actions de la Société ;
 - Absence de marché pour les BSA et risque de volatilité plus important que celui des actions de la Société ;
 - En cas de baisse substantielle du prix des actions existantes de la Société, les BSA pourraient perdre leur valeur ;
 - Modification potentielle des modalités des BSA ;
 - Risque de perte de l'investissement en BSA ;
 - Des ventes d'actions de la Société ou de DPS pourraient intervenir sur le marché, pendant la période de souscription s'agissant des DPS et des actions, ou après la période de souscription s'agissant des actions, et pourraient avoir un impact défavorable sur les prix de marché des actions de la Société et/ou sur la valeur des DPS ;
 - Risque de dilution dans le cas d'opérations dans le futur ;
 - Risque lié à l'absence d'un contrat de garantie de l'opération.

Conseil pour l'opération : Amilton Corporate Finance

Etablissement Centralisateur : CM-CIC Securities

Clayeux ISIN FR0000060824 – CLAY

Le Groupe CLAYEUX, fondé en 1957 par Irène et Gérard CLAYEUX, est un acteur international sur le marché de la mode enfantine. Il conçoit, fabrique et distribue sous sa propre marque, des vêtements, chaussures et accessoires, pour les enfants de 0 à 14 ans. Le Groupe réalise 45 % de son chiffre d'affaires à l'International sur 11 pays.

Communiqué de presse

Montceau-les-Mines, le 22 Juin 2010

Site Internet : www.clayeux.fr

Contact : Monsieur Gilles CLAYEUX, contacts.investisseurs@clayeux.com